

CPC DU 29 MARS 2022

REVISION DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « PLONGEE PROFONDE ET TUTORAT » ASSOCIE AU DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « PERFECTIONNEMENT SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE PLONGEE SUBAQUATIQUE »

Le titulaire du certificat complémentaire « plongée profonde et tutorat » est amené à encadrer dans la mention « activités de plongée subaquatique » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », différents types de publics dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur, organiser et diriger des activités subaquatiques dans cette zone de profondeur et assurer les fonctions de tuteur pour des stagiaires en formation jusqu'au niveau 5 de qualification.

Il exerce dans tous types de structures, professionnelles ou associatives, avec le statut de salarié ou de travailleur indépendant en diversifiant ses activités grâce à ses nouvelles prérogatives et en étendant le champ de ses compétences.

Il étend son domaine d'intervention d'encadrement et d'enseignement de la plongée en accédant aux prérogatives d'encadrement dans la zone de profondeur des 40 à 60 mètres à l'air et au nitrox. En rajoutant des qualifications complémentaires, il peut accéder aux interventions aux mélanges HélioX ou trimix et à l'usage des recycleurs jusqu'à 120 mètres de profondeur.

Il peut accéder aux fonctions de tuteur pour l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle en plongée subaquatique, et de stagiaires des formations fédérales et permettre à son entreprise de devenir structure d'accueil de stagiaires et/ou d'apprentis.

Avec de l'expérience de tutorat, il peut progressivement intervenir en formation de cadre dans un organisme de formation habilité et être identifié comme évaluateur au sein des commissions d'expert et des jurys des différentes certifications professionnelles en plongée subaquatique.

Le plus souvent, ces nouvelles prérogatives s'accompagnent de l'accès aux fonctions de gestion d'équipe, de coordination des activités et de chef de centre au sein de la structure d'emploi.

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « PLONGEE PROFONDE ET TUTORAT » ASSOCIE AU DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « PERFECTIONNEMENT SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE PLONGEE SUBAQUATIQUE »

REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION

UC1 : Intervenir en sécurité dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur

<p>C1.1 - Identifier et prendre en compte les risques spécifiques des interventions dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur afin d'assurer la sécurité des publics</p> <p>C1.2 - Maîtriser individuellement les techniques et les connaissances spécifiques à la plongée dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur ;</p> <p>C1.3 diriger la plongée en tenant compte des spécificités de la zone des 40 à 60 mètres de profondeur afin d'assurer la sécurité des publics</p> <p>C1-4 - conduire la palanquée en tenant compte des spécificités de la zone des 40 à 60 mètres de profondeur ; afin d'assurer la sécurité des publics</p> <p>C1-5 - adapter son comportement de plongeur afin d'assurer la sécurité des publics aux spécificités de la zone des 40 à 60 mètres de profondeur ;</p> <p>C1-6 - Réaliser des choix d'utilisation d'un navire support de plongée adaptés aux spécificités de la zone des 40 à 60 mètres de profondeur afin d'assurer la sécurité des publics;</p> <p>C1-7 - Réaliser des choix d'utilisation des matériels de plongée adaptés aux spécificités de la zone des 40 à 60 mètres de profondeur afin d'assurer la sécurité des publics.</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une mise en situation professionnelle d'encadrement dans la zone des 50 mètres de profondeur en sécurité, suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum à partir de la mise en situation professionnelle. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifie les enjeux techniques et sécuritaires de l'organisation de la plongée dans la zone des 40/60m - respecte les consignes du directeur de plongée et les paramètres fixés par le sujet et le jury. - effectue des choix d'organisation sur le site et d'utilisation du bateau - effectue des choix de planification pour assurer la sécurité de la plongée - effectue un briefing adapté au site et aux membres de la palanquée - évolue en profondeur sans que son comportement ne soit altéré de manière visible par la narcose - gère l'orientation de la palanquée et l'animation de la plongée - définit une démarche pédagogique adaptée à la formation de plongeur dans la zone 40-60 mètres - dirige et régule la plongée sur le plan pédagogique et sécuritaire - prend en compte la consommation et la décompression de chaque membre de la palanquée - adapte ses réponses en fonction des situations et difficultés rencontrées
--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> - assure rapidement et efficacement l'assistance d'un plongeur en difficulté - gère efficacement et en sécurité, la remontée de la palanquée jusqu'en surface. - analyse le déroulement de la plongée, ses interventions et les événements survenus. - justifie ses choix et propose le cas échéant des alternatives et des remédiations.
UC2 : Prendre en charge des stagiaires et assurer les fonctions de tuteur		
<p>C2.1 - Accueillir des stagiaires et planifier leurs interventions ;</p> <p>C2.2 - Prendre en compte les objectifs, enjeux et spécificités de la formation des stagiaires en lien avec l'organisme qui assure la formation en centre ;</p> <p>C2.3 - Accompagner les stagiaires dans la découverte des spécificités de la structure et de la zone de plongée ;</p> <p>C2.4 - Accompagner les stagiaires dans leurs interventions dans les divers champs hors pédagogie (accueil, pilotage du navire, utilisation des matériels...);</p> <p>C2.5 - Organiser les interventions pédagogiques des stagiaires en relation avec la clientèle ;</p> <p>C2.6 - Assurer le suivi et la régulation des interventions pédagogiques des stagiaires ;</p> <p>C2.7 - Procéder à l'évaluation de la progression des stagiaires et à l'évaluation des compétences acquises au cours de leur stage ;</p> <p>C2.8 - Assurer le suivi administratif du stage en entreprise (convention, état de présence, livret pédagogique...);</p> <p>C2.9 - Assurer la mission de "maître d'apprentissage ».</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un dossier personnel portant sur une problématique de tutorat en plongée subaquatique suivi d'un entretien portant sur le dossier susmentionné 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise le cadre juridique et réglementaire d'accueil d'un stagiaire en formation professionnelle - identifie les enjeux et attentes de la formation tutorée en entreprise, en lien avec la formation en OF - identifie une problématique de tutorat dans le champ pédagogique, organisationnel, sécuritaire et d'intégration en milieu professionnel en plongée subaquatique - analyse les enjeux et objectifs de cette problématique de tutorat - propose des solutions, des outils pédagogiques et des remédiations adaptées aux différentes situations analysées sur la problématique de tutorat choisie - propose une régulation de la progression du stagiaire - maîtrise la conception et la rédaction d'un dossier à l'écrit - s'exprime à l'oral avec aisance, clarté et de façon adaptée dans le cadre d'un entretien.

« SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES UNITÉS CAPITALISABLES « UC 1 » ET « UC 2 » DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « PLONGEE PROFONDE ET TUTORAT »

« Epreuve certificative de l'UC1 : mise en situation professionnelle d'encadrement dans la zone des 50 mètres de profondeur suivie d'un entretien.

Le stagiaire organise et conduit une palanquée composée notamment des évaluateurs dans la zone des 50 mètres de profondeur. Le contexte de l'évolution à 50 mètres est fixé par le jury. En fin d'intervention, le plongeur démontre sa capacité à intervenir sur un plongeur en difficulté. Cette plongée est suivie d'un entretien avec les évaluateurs susmentionnés, d'une durée de 30 minutes maximum portant principalement sur les choix effectués, l'organisation et la sécurité de la séance et la spécificité de l'enseignement dans la zone de 40 à 60 mètres.

« Epreuve certificative de l'UC2 : Épreuve sur dossier suivie d'un entretien.

« Elle est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel suivie d'un entretien.

« Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel relatif à l'analyse d'une problématique liée au tutorat des stagiaires en plongée subaquatique.

« Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes au maximum portant sur l'analyse de la problématique choisie et sur les enjeux et spécificité des actions de tutorat. Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.

**« TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PREALABLES A
L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) AINSI QUE DES ÉQUIVALENCES DES
UNITÉS CAPITALISABLES (UC) AVEC LE CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE
« PLONGEE PROFONDE ET TUTORAT »**

« La personne titulaire de la certification mentionnée dans le tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalable à l'entrée en formation et obtient de droit l'unité capitalisable UC1 et l'UC2 du certificat complémentaire « plongée profonde et tutorat » :

DEJEPS* spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités de plongée subaquatique » à jour de la mise à niveau au sens de l'article du R212-1 du code du sport et titulaire du monitorat fédéral 2° degré de plongée subaquatique délivré par la Fédération française d'études et de sports sous-marins ou la Fédération sportive et gymnique du travail	EPEF (*)	UC 1 X	UC2 X
---	----------	-----------	----------